

Questions orales

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE CANADA

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'ai demandé expressément au premier ministre si, au cas où les États-Unis nous en feraient la demande et que nous leur opposions un refus, le gouvernement ne trahirait pas ses engagements? Voilà la réponse que je cherche à obtenir depuis que l'ambassadeur des États-Unis au Canada a laissé entendre qu'en fait nous trahirions nos engagements.

Par la même occasion, le premier ministre pourrait-il expliquer la réponse donnée hier par le vice-premier ministre, à savoir que le Canada fera connaître son point de vue demain, au cours de ses entretiens avec le vice-président des États-Unis sur les négociations de Genève? Le premier ministre peut-il nous dire quel est ce point de vue? Le Canada convient-il maintenant avec le secrétaire général de l'OTAN, M. Luns, que l'option zéro est impossible? Je voudrais savoir quel point de vue le Canada fera valoir au cours de ces entretiens avec le vice-président des États-Unis.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour ce qui est de la première partie de la question, pour rassurer l'honorable représentante, je suis prêt à déclarer publiquement que, si nous refusons d'essayer le missile de croisière, nous ne trahissons pas nos engagements car, je le répète encore, nous n'avons pris aucun engagement à cet égard.

Quant à la deuxième partie de la question, notre position comportera de nombreuses facettes. Les déclarations que moi-même ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avons faites en contiennent plusieurs. J'en ai mentionné un certain nombre, l'année dernière, au sujet du désarmement. J'en ai fait connaître d'autres aux Nations Unies ainsi qu'à l'Université Notre-Dame. Dans tous les cas, nous insistons sur le fait que les deux forces au présence doivent négocier très sérieusement en vue du désarmement. Autrement dit, le premier volet des décisions que l'OTAN a prises en décembre 1979 revêtait une importance considérable pour nous si nous voulions examiner le deuxième volet.

En ce qui concerne l'option zéro, je me souviens d'avoir fait valoir à Bonn que la position du Canada n'était pas forcément que l'option zéro devait être le résultat de négociations. C'était un point de départ. L'idéal serait sans doute qu'il n'y ait aucune arme d'un côté comme de l'autre. Néanmoins, nous avons énoncé notre position en faisant valoir que ce n'était pas la seule et qu'elle ne devait pas empêcher des négociations véritables.

Mlle Jewett: Impossibles.

* * *

L'INDUSTRIE

L'USINE DE TRAITEMENT DES HUILES ALIMENTAIRES EN ALBERTA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre étudie à l'heure actuelle une demande,

qui lui a été présentée en vertu de l'accord sur le traitement des denrées alimentaires, visant l'établissement d'une usine de traitement des huiles alimentaires à Wainwright, en Alberta. Le ministre peut-il nous dire où en est l'évaluation de cette demande? Peut-il nous dire quand une décision sera prise à ce sujet, et si cela est déjà fait, peut-il faire savoir à la Chambre la nature de cette décision?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, l'accord sur le traitement des denrées alimentaires est un excellent exemple de collaboration entre les gouvernements albertain et canadien, qui a entraîné la création de quelque 1,500 emplois au cours des six dernières années et qui a suscité plus de 300 demandes. La demande au sujet de laquelle le député et ses collègues albertains ainsi que les ministres provinciaux de l'Agriculture et du Développement économique ont fait des recommandations, tant à la Chambre qu'antérieurement, fait l'objet de négociations qui devraient aboutir dans le courant de la semaine.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES ET DES MÉTHODES DES MINISTÈRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à la mise en application de la loi sur l'accès à l'information, soit le projet de loi C-43. Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre à chaque ministère de préparer ses propres directives et de mettre au point ses propres méthodes ou encore ces directives et ces méthodes seront-elles élaborées par un organisme central, plus précisément par le Conseil du Trésor? Si tel est le cas, quand seront-elles préparées et l'honorable représentant prendra-t-il des dispositions pour les déposer à la Chambre?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me propose de centraliser à un très haut point les directives et les méthodes. Je communiquerai aussitôt que possible avec mon honorable ami relativement au dépôt de ces renseignements.

LES MÉTHODES S'APPLIQUANT AUX BUREAUX RÉGIONAUX

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, entre autres problèmes qu'on peut prévoir il y a qu'une foule de renseignements relevant d'un ministère ou du gouvernement se trouvent dans les bureaux régionaux et que d'autres services sont disséminés d'un bout à l'autre du pays. L'honorable représentant peut-il assurer à la Chambre que des mesures sont prises pour assurer que les renseignements qui se trouvent aux bureaux régionaux des ministères et des organismes seront aussi facilement disponibles sur demande en vertu de la loi sur l'accès à l'information que ceux qui se trouvent dans les bureaux situés dans la région de la Capitale nationale?